AR Prefecture

047-214701955-20240606-DEL0832024-DE Reçu le 12/06/2024



DEPARTEMENT LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT **NERAC**

CANTON **NERAC**

Nombre de conseillers

en exercice: 29

Présents : Votants:

20 28

OBJET:

Recrutement d'agents contractuels

N° 083/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 6 juin 2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 31 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, VICENTE, GÖLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL. MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DULOUARD, PRADO. BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Monsieur DAVID qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE. Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU. Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE. Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ. Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO. Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET. Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO. Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD. Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur BARRERE avant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 4 avril 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR: Madame BUSQUET

Conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin destiné à assurer un renfort de service.

Il est en effet nécessaire d'assurer un renfort d'agents contractuels dans certains services municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1° Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale

AR Prefecture

047-214701955-20240606-DEL0832024-DE Reçu le 12/06/2024

Considérant l'exposé du Maire Après en avoir délibéré DECIDE A L'UNANIMITE

> DE PROCEDER au recrutement direct d'agents contractuels occasionnels de droit public de catégorie C pour le deuxième semestre 2024 dans les services suivants :

SERVICE	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE
Cinéma	1 Adjoint technique	Temps complet 35h
Piscine municipale	1 Adjoint technique	Temps complet 35h
Cadre de vie	5 Adjoints technique	Temps complet 35h
Entretien des bâtiments	2 Adjoints technique 2 Adjoints technique 1 Adjoint technique	Temps non complet 25h/semaine Temps non complet 30h/semaine Temps complet 35h
Restaurant scolaire	1 Adjoint technique	Temps non complet 7h/semaine
Ecole Marie Curie	Adjoint technique Adjoint technique	Temps complet 35 h Temps non complet 30h/semaine
Périscolaire	Adjoint d'animation Adjoints d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation	Temps non complet 4h/semaine Temps non complet 8h/semaine Temps non complet 18h/semaine Temps non complet 25h/semaine Temps non complet 28h/semaine

- ▶DE DIRE que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- >DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- > DE DIRE que Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exéctitoire compte tenu de la réception en Souspréfecture de Nerac le

Et de la publication à Nerac le

Le MAIRE,

Le SECRETAIRE DE SEANCE,